



Doc. 16271

01 octobre 2025

Défendre la démocratie et l'Etat de droit en Géorgie

Amendement¹ n° 6

M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée est préoccupée par les informations qui indiquent que d'anciens membres de la délégation géorgienne auprès de l'Assemblée risquent d'être poursuivis pénalement en raison de leurs votes ou leurs activités en qualité de membres de la délégation. L'Assemblée réaffirme que ses membres ne peuvent être poursuivis en raison des opinions ou votes émis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. L'Assemblée invite les États membres à tout mettre en œuvre pour empêcher que de telles poursuites aient lieu.»

Déposé par:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
ABRAHAM Knut, Allemagne, PPE/DC
BOROWSKI Marek, Pologne, PPE/DC
BOVENS Theo, Pays-Bas, PPE/DC
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
CHATZIOANNIDOU Maria-Nefeli, Grèce, PPE/DC
CHEPTONAR Andrian, République de Moldova, PPE/DC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
GÖTHBERG Gustaf, Suède, PPE/DC
HORGA Maria-Gabriela, Roumanie, PPE/DC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LIBICKI Jan Filip, Pologne, PPE/DC
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC
PASQUIER-CIULLA Christine, Monaco, PPE/DC
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
SIGHIARTĂU Robert-Ionatan, Roumanie, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
SYRENGELA Maria, Grèce, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
WALCH Siegfried, Allemagne, PPE/DC
WEYDERT Stéphanie, Luxembourg, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
WIJK Elly, van, Pays-Bas, PPE/DC

1. 2025 - Quatrième partie de session

